

Annexe 2 – Fiche de vœux pour la mobilité des IEN – Rentrée scolaire 2025

Civilité : <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M. Nom d'usage : Prénoms : Date et lieu de naissance :	Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) Nombre d'enfants à charge et âge :																																										
Adresse personnelle : Courriel : N° de téléphone :	Profession du conjoint : (si fonctionnaire, préciser le corps) Résidence personnelle du conjoint : Résidence professionnelle du conjoint :																																										
<u>Spécialité :</u> <input type="checkbox"/> Premier degré <input type="checkbox"/> Information-orientation <input type="checkbox"/> Enseignement technique ou enseignement général Option : Date de recrutement : Statut : <input type="checkbox"/> Titulaire <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Détaché(e)	<u>Affectation actuelle</u> Académie : Département : Établissement d'affectation (Rectorat, DSDEN, Circonscription) : Spécialité de poste et option : Date d'affectation :																																										
Vœux de mutation (<i>ces vœux sont formulés à titre indicatif</i>) : <u>Il est impératif de vous référer à la note de service ainsi qu'à l'annexe 3 (notice explicative relative aux vœux de mutation) afin de renseigner valablement les informations demandées.</u>																																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Vœu</th> <th>Spécialité de poste</th> <th>Académie</th> <th>Code département</th> <th>Libellé établissement d'affectation</th> <th>Code USI</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>2</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>6</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>		Vœu	Spécialité de poste	Académie	Code département	Libellé établissement d'affectation	Code USI	1						2						3						4						5						6					
Vœu	Spécialité de poste	Académie	Code département	Libellé établissement d'affectation	Code USI																																						
1																																											
2																																											
3																																											
4																																											
5																																											
6																																											

Motif de la demande, joindre **IMPÉRATIVEMENT** en annexe la copie des pièces justificatives :

- rapprochement de conjoint** (précision du nom, des fonctions et du lieu d'exercice du conjoint ou du partenaire de Pacs, copie du livret de famille, justificatif administratif du Pacs, du dernier avis d'imposition commune, justificatif de son employeur ou de France Travail) ;
- situation de handicap** (attestation de la maison départementale des personnes handicapées et justificatif du médecin conseiller technique attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie) ;
- centre des intérêts matériels et moraux** (voir note de service mobilité) ;
- réintégration** ;
- convenances personnelles** (si autre motif, précisez :).

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à accepter tout poste correspondant à l'un de mes vœux.

Date :

Signature :

Avis du supérieur hiérarchique (en cas d'avis défavorable, expliciter les raisons de manière circonstanciée) :

Avis motivé du directeur académique des services de l'éducation nationale

Favorable

Défavorable

Motivation de l'avis :

Date :

Signature :

Avis motivé du recteur d'académie

Favorable

Défavorable

Motivation de l'avis :

Date :

Signature :

Fiche à retourner au plus tard le 3 mars 2025 au bureau DE SE 2-2 :
ienpremiersecondegre@education.gouv.fr
avec copie au rectorat ou vice-rectorat pour les agents affectés en académie ou en COM.